Le WWF se réjouit vivement du Projet zéro d’Agenda de développement durable post-2015 daté du 2 juin 2015. A ce titre, nous tenons à féliciter les Etats membres de l’ONU et les co-facilitateurs pour l’étape historique que représente ce « *pacte mondial pour le développement humain et la conservation de la planète* ». Le document dresse une vision pertinente du développement durable pour tous les pays et forme un socle solide pour les discussions précédant le Sommet de l’ONU prévu en septembre 2015.

D’ici là, le WWF espère travailler avec les différents pays et partenaires pour mener à bien ces négociations et cette vision et apporter sa contribution à la mise en œuvre du nouvel agenda.

Dans cette optique, le WWF appelle les pays à :

1) **Placer l’éradication de la pauvreté et le développement durable** au cœur du nouvel agenda de développement durable conformément à la Résolution AGNU A/RES/68/6. Les Etats membres ont défini un agenda de transformation reconnaissant les interrelations entre les défis qui nous sont communs. Le Document final doit refléter cette nouvelle vision de notre monde.

2) **Renforcer la dimension environnementale de la Déclaration** en respectant le principe d’intégration : la préservation de l’environnement naturel, dont dépend tout développement humain, demeure trop isolée des autres préoccupations dans le Projet zéro. La Déclaration doit mieux équilibrer les trois dimensions du développement durable et reconnaître expressément les interdépendances entre environnement naturel et bien-être économique, en particulier dans les économies durables et axées sur l’humain (§24), la production et la consommation durables (§25), le développement urbain (§26), la santé (§23) et l’éducation (§22).

3) **Inclure explicitement**, dans la liste de neuf éléments proposée dans le Préambule, **l’ensemble des thèmes abordés dans les travaux du Groupe de travail ouvert**, à savoir, l’eau, l’énergie et la consommation et la production durables, dont l’absence de la liste actuelle donne une présentation confuse et tronquée des enjeux fondamentaux de l’agenda.

4) **Veiller à ce que toute révision des objectifs ODD sélectionnés n’aboutisse pas à un recul** par rapport aux engagements internationaux existants ou à une révision des ambitions à la baisse, ni ne retarde l’action. A cet effet, le WWF appelle à **conserver l’échéance de 2020 pour tous les objectifs d’Aichi** en prévoyant par la suite une intensification des efforts jusqu’en 2030.

5) **Réserver un accueil favorable aux Moyens de mise en œuvre**, en particulier les mentions de renforcement des capacités et de transfert des technologies écologiques (§30) et la réduction des investissements dans les activités nocives et non-durables (Section II, §7). Le WWF suggère en outre l’adoption d’une nouvelle terminologie pour mettre en place les cadres réglementaires souhaités en faisant référence à des « *mesures allant au-delà du PIB* » (Section II, §2), à l’« *élimination des subventions néfastes pour l’environnement* » (§ 30 ; Section II, §7) et en encourageant le transfert des technologies écologiques (Section II, §6).

6) **S’engager à mettre en œuvre les 17 Objectifs de développement durable et 169 cibles** et à les atteindre grâce à des stratégies durables nationales (Section III, §4), et s’assurer que la structure du cadre global simple et robuste englobant la série d’indicateurs à définir (Déclaration, §39 ; Section I, §3) reflète les interrelations de l’agenda et intègre la dimension environnementale de façon équilibrée. Le WWF souhaite par ailleurs que les questions transversales et que les interdépendances entre enjeux soient abordées dans les examens thématiques (Section III, §10).